



LOTO SANTÉ MITIS

Règlements détaillés

Numéro de licence RACJ L-00569

À propos : Loto Santé Mitis est une loterie sous forme de tirage au sort et est une activité de collecte de fonds au profit de la Fondation Santé Mitis. Les sommes amassées sont investies dans des équipements médicaux ou des projets d'aménagements spécifiques pour les différentes clientèles de la région de La Mitis. Cette loterie est éligible à tous les résidents du Québec âgés de 18 ans et plus qui feront l'achat de billet(s) et qui se conforment aux règlements ci-dessous.

Nombre de billets imprimés : 5500

Le coût unitaire du billet est de 10 \$ ou un livret de 11 billets pour 100 \$ si l'achat est effectué entre le 21 octobre 2024 et le 25 mars 2025.

Valeur totale des prix : 20 000 \$

1. La période de mise en vente des billets est du 21 octobre 2024 au 25 mars 2025 à midi.
2. Les tirages se dérouleront sous la surveillance de trois représentants de la Fondation Santé Mitis provenant des comités, investissements et finances, événements et promotion marketing.
3. Seuls les billets, dont le paiement aura été acquitté et validé 48 heures avant la date du tirage, seront admissibles au tirage du 25 mars 2025.
4. Les prix à gagner sont :
 - Un VTT Can Am modèle Outlander — André Hallé & Fils — Valeur 10 500 \$
 - Un vélo électrique Harley-Davidson — Harley-Davidson — Valeur 7000 \$
 - Une Paddle Board Connelly — Alternative sport — Valeur 1350 \$ \$
 - Une paire de ski alpin, fixations et bottes — Sports experts (homme ou femme) — 950 \$
 - Chèque-cadeau Jardins Métis (Carte de saison, repas pour deux, visite guidée) — 500 \$Total : 23 339 \$ taxes incluses
5. Les tirages auront lieu :

Le 25 mars 2025 (diffusion en direct sur la page Facebook de la Fondation Santé Mitis) à 13 h.

L'adresse est la suivante : <https://www.facebook.com/fondationsm/>

6. Les prix seront tirés au sort en ordre croissant, du plus petit prix au plus grand prix.
7. La Fondation Santé Mitis remettra le prix à la personne ayant fait la transaction et dont les informations figurent sur le formulaire d'achat ou le reçu. La Fondation n'interviendra dans aucun conflit découlant d'une contestation entourant un achat de groupe.
8. Les personnes gagnantes devront accepter les prix tels quels.
9. La Fondation Santé Mitis communiquera avec les gagnants.es par téléphone, dans les 48 heures suivant la date des tirages, ou par écrit, le cas échéant. Les prix doivent être réclamés au bureau de la Fondation au plus tard 30 jours après les tirages.
10. Pour réclamer son prix, le gagnant devra présenter une preuve d'identité avec photo valide à l'endroit suivant :
Fondation Santé Mitis
800, avenue Sanatorium, bureau C-110
Mont-Joli QC

Advenant des mesures exceptionnelles, des copies numérisées des preuves d'identités avec photo envoyée par courriel pourront être autorisées.

11. Les prix non réclamés dans les délais prescrits deviendront la propriété de la Fondation Santé Mitis.
12. La liste des gagnants sera disponible aux endroits suivants :
 - Diffusion sur le site WEB de la Fondation Santé Mitis (<https://lafondationsm.org/>) ;
 - Diffusion sur le téléviseur en circuit fermé de la Fondation Santé Mitis ;
 - Diffusion sur la page Facebook officielle de la Fondation Santé Mitis
<https://www.facebook.com/fondationsm/> acheminée par courriel aux vendeurs autorisés.
 - Diffusion dans l'infolettre de la Fondation.

CONDITIONS GÉNÉRALES ET ADMISSIBILITÉ DE LA LOTERIE :

13. **Achats et admissibilité.** L'achat des billets est final et non remboursable. Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au tirage : le personnel administratif travaillant pour la Fondation Santé Mitis, les membres du conseil d'administration de la Fondation Santé Mitis, les membres du comité d'audit de la Fondation Santé Mitis ainsi que toutes les personnes vivant à la même adresse que ceux-ci.

14. **Conflit.** Tout conflit sur l'interprétation des règlements sera soumis au Conseil d'administration de la Fondation qui demandera un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de prendre une décision finale.

15. **Reçu pour usage fiscal.** En respect de la réglementation de l'Agence du revenu du Canada, l'achat d'un billet ne donne pas droit à un reçu aux fins d'impôts.

16. **Paiement.** Les modes de paiement acceptés sont :

Pour un achat en personne auprès d'un représentant autorisé : chèque, comptant, carte de crédit (Visa ou Mastercard). Seuls les billets, dont le paiement aura été acquitté et validé 48 heures avant la date du tirage, seront admissibles au tirage du 25 mars 2025.

17. La Fondation Santé Mitis ou ses représentants se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si elle participe ou tente de participer à la présente loterie en utilisant un moyen contraire aux présentes règles ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. usage frauduleux d'un billet de tirages, etc.) Cette personne pourrait être recommandée aux autorités judiciaires compétentes.

18. Les détenteurs des billets gagnants dégagent de toute responsabilité le CISSS du Bas-St-Laurent et la Fondation Santé Mitis pour tout dommage de quelque nature que ce soit qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou le l'utilisation du prix.

19. En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération pour une période de deux ans.

20. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne ou le groupe de personnes dont le nom apparaît sur le talon du billet de tirage. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix.

21. Pour participer à cette loterie, il faut être âgé de 18 ans et plus. L'achat d'un billet au nom d'une personne mineure est interdit.

La Fondation Santé Mitis

800, avenue Sanatorium

Mont-Joli QC G5H 3L6

Téléphone : 418-775-7261 # 30 299

Courriel : fsm.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Site WEB: <https://lafondationsm.org/>

Merci de votre participation. Bonne chance à tous !